



Cumul d'emplois durant le préavis

Par **W_Wilson_old**, le **13/06/2007** à **12:26**

Bonjour, ayant appris mon licenciement, j'ai trouvé un job d'été dans l'animation...
Le problème étant que le début de mon deuxième contrat commence 4 jours avant la fin du premier.
J'ai posé des congés pour les 4 derniers jours de mon préavis, ai-je le droit de cumuler les deux emplois durant ces 4 jours ?
J'ai lu que la loi accepte le cumul d'emplois jusqu'à 60 heures par semaine, est-ce vrai ?
Pour infos, mes deux contrats portent sur une activité totalement différente...
Merci d'avance pour votre aide

Par **Pierre**, le **13/06/2007** à **18:16**

C'est un cas peu fréquent que le votre.
On peut effectivement cumuler 2 emplois, mais dans la limite de 48 heures par semaine "seulement".
Pour ce qui est du cumul congés payés / emploi, il est possible que ce ne soit pas autorisé car les congés payés permettent au salarié de se reposer, cependant si vous n'en parlez pas à vos deux employeurs respectifs, il y a très peu de chance pour que vous puissiez être contrôlé et sanctionné, d'autant plus que la sanction serait très faible voire nulle.
Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Par **W_Wilson_old**, le **14/06/2007** à **16:24**

Merci pour cette réponse rapide et claire.
Même si il l'apprenait, je ne pense pas que mes employeurs m'en tiendraient rigueur.
Une dernière question cependant, je suppose que je ne peux pas déclarer mon deuxième emploi ?
Merci d'avance pour votre aide

Par **Pierre**, le **14/06/2007** à **20:42**

Sisi tout a fait, beaucoup de personnes le font dans la pratique.